

PAYE ET CHARGES SOCIALES NIVEAU 1

Formation de 4 jours qui vous permettra de maîtriser la gestion de la paie au sein de votre entreprise

<p>Image not found or type unknown</p>  <h2>OBJECTIFS</h2>	<ul style="list-style-type: none">• Préparer et mettre à jour les éléments de paie• Savoir réaliser un bulletin de paie• Calculer les régularisations de charges éventuelles• Effectuer les déclarations de charges
<p>Image not found or type unknown</p>  <h2>PUBLIC CONCERNÉ</h2>	<p>Toute personne en collaboration avec un service ressources humaines</p> <p>Groupe de 4 à 10 personnes maximum</p>
<p>Image not found or type unknown</p>  <h2>DURÉE</h2>	<p>4 jours</p>
<p>Image not found or type unknown</p>  <h2>PRÉREQUIS</h2>	<p>Bases de comptabilité</p>
<p>Image not found or type unknown</p>  <h2>COÛT</h2>	<p>330€/jour/personne soit 1320€ net pour les 4 jours de formation</p> <p>Tarif intra-entreprise nous consulter</p>

Image not found or type unknown



PROGRAMME

Le bulletin de salaire, absences et rémunération

- Découverte du Code du Travail
- Les mentions obligatoires
- Le SMIC et les minimums conventionnels
- Les absences et leurs conséquences

La réalisation du bulletin de paie

- La durée du travail et les heures supplémentaires ou complémentaires
- La contrepartie obligatoire en repos
- Le temps de travail et ses aménagements
- La rémunération des jours fériés
- Les frais professionnels

Les documents liés à l'entrée ou à la sortie du salarié

- La Déclaration Préalable à l'Embauche
- Le contrat de travail
- La prolongation de la période d'essai
- Le certificat de travail
- L'attestation pôle emploi dématérialisée
- La rupture conventionnelle d'un CDI
- Le solde de tout compte
- La portabilité de la mutuelle et de la prévoyance
- Le fonctionnement du DIF et du CIF

Les aides et les contrats

- AFPR et EMTPR
- La réduction Fillon
- Le contrat unique d'insertion – contrat initiative emploi
- Les exonérations liées à l'embauche dans certaines zones

Les états de charges auprès des organismes

- La déclaration URSSAF (CSG ; forfait social) incluant les cotisations Pôle Emploi
- La déclaration de caisse de retraite complémentaire
- Déclaration de travailleurs handicapés
- Déclaration OPCA (fonds de formation)
- Déclaration de taxe d'apprentissage

Image not found or type unknown



CONTACT

Formeum

Tél. 04 66 879 624

Vous souhaitez en savoir plus sur cette formation ?

N'hésitez pas à remplir le formulaire en cliquant sur "Demande de renseignements", nous nous engageons à vous répondre dans les plus brefs délais.